

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPES
 Trois mois 5 fr., six mois 9 fr., un an 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., six mois 10 fr., un an 18 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Omibus mixte	Poste mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Poste mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Omibus mixte	Omibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	7h55
Mercuès.	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX. —	6 50	10 30	Fumel.	7 37	9 37	8 2
Parnac.	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Arrivée.	10 58	5 46	PÉRIGUEUX. —	8 36	1 45	Soturac Touzac.	7 50	9 49	5 53
Luzoch.	5 58	1 20	6 16	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h 3	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	Duravel.	8 2	9 57	6 7
Castelfranc.	6 10	1 43	6 37	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	40 58	5 46	BORDEAUX. —	—	—	Puy-l'Evêque.	8 11	10 6	6 20
Puy-l'Evêque.	6 24	2	6 49	BORDEAUX. —	3 28	10 18	RODEZ. —	—	—	Castelfranc.	8 30	10 20	6 43
Duravel.	6 36	2 14	6 58	AURILLAC. —	9 34	—	VIERZON. —	5h50	2h	Luzoch.	8 44	10 32	7 2
Soturac Touzac.	6 47	2 27	7 7	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	AGEN. — Départ.	7 15	—	Parnac.	8 55	10 41	7 18
Fumel.	7 1	2 44	7 19	—	—	—	Monsempron-Libos. — Arrivée.	—	—	Mercuès.	9 7	10 52	7 35
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26	—	—	—	—	—	—	Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	7 54

Cahors, le 6 février 1873.

L'opinion publique se demande, avec indignation, quelle va être la conséquence du vote de l'Assemblée nationale contre les révolutionnaires de Lyon.

La Patrie exprime sa pensée dans les termes suivants :

Il importe maintenant à l'Assemblée de veiller à ce que l'arrêt souverain qu'elle a rendu soit exécuté. Or, cet arrêt de renvoi signifie clairement :

Le ministre des finances est chargé de refuser l'argent de l'Etat pour payer les insoumis et les gaspillages soi-disant militaires des gens « inexpérimentés » de la Commune de Lyon ; c'est à la ville à les solder ;

Le ministre de la guerre est chargé de rechercher et de punir tous ceux qui, dépendant de lui, ont fait autre chose que leur devoir ; il devra, en outre, refuser de prendre à sa charge toutes les inventions et les fantaisies que les radicaux de Lyon se sont prodiguées pour le compte de l'armée ;

Le ministre de la justice est chargé de poursuivre devant les tribunaux les individus qui ont violé les propriétés privées, qui ont prélevé des impôts généraux sans en avoir le droit, les individus qui ont donné des ordres de mort ou d'arrestations arbitraires ; enfin, le municipal qui, violant la loi, se sont appropriés des sommes d'argent, des indemnités, ce qui est une concussion flagrante ;

Le ministre de l'intérieur est chargé de balayer de l'administration tous les hommes qui ont participé aux « actes révolutionnaires » de la Commune de Lyon, sans oublier M. Barodet, maire de cette ville et beaucoup de ses collègues.

Si le vote d'hier, si l'arrêt rendu par l'Assemblée ne signifie pas cela, il ne signifie rien.

On comprend aussi que tout ministre qui n'accepterait pas ce devoir aurait à déposer son portefeuille. Attendons maintenant les actes du gouvernement.

On lit dans la Liberté :

Le dernier mot n'est pas dit sur cette retentissante affaire. C'est ce qui ressort des termes mêmes de l'ordre du jour, puisque l'Assemblée « renvoie le rapport de la commission des marchés aux ministres de l'intérieur, des finances, de la guerre et de la justice. » Après la laborieuse enquête parlementaire, ce renvoi multiple nous présente une nouvelle suite d'instructions administratives, et peut-être judiciaires, sans compter les revendications civiles de toute nature qui en pourront résulter.

M. Thiers s'est rendu lundi dans le sein de la commission des Trente. Voici une analyse très complète de son discours :

M. Thiers commence par protester de son désir d'arriver à un accord complet qui faciliterait les solutions devant l'Assemblée.

Il développe des observations générales sur le projet de la commission et croit, que, contrairement à l'avis de beaucoup de membres, il conviendrait d'organiser le pouvoir, avec la deuxième Chambre et une nouvelle loi électorale. Selon M. Thiers, toute la discussion semble dirigée contre lui personnellement ; mais il s'y résigne. « C'est, dit-il, un honneur excessif que je subis. »

Sur l'article 1^{er}, M. Thiers fait quelques observations ; il eût préféré une autre rédaction que celle de la commission, mais il accepte celle-ci.

En ce qui touche la promulgation des lois (article 2 du projet), M. Thiers demande que le délai de promulgation ne soit que de quinze jours quand il s'agit du budget. M. Thiers demande qu'on supprime la restriction qui touche les lois ne subissant pas trois lectures, et qui porte la mention qu'elles pourraient être promulguées dans les trois jours, « si le président n'a pas été préalablement entendu. » C'est, dit M. Thiers, « dans les cas d'urgence que le danger est plus manifeste. J'avais, en 1870, au moment de la déclaration de guerre, demandé vingt-quatre heures de répit. Si on me les avait accordées, nos malheurs eussent été évités. »

Pour les lois soumises à trois lectures, M. Thiers réduit à deux mois le délai qu'il avait d'abord fixé à quatre mois, et que la commission maintient à un mois entre la seconde et la troisième délibération.

Sur la question des interpellations, M. Thiers persiste à réclamer le droit de prendre part à celles qui auront trait à des questions de politique générale intérieure, et demande que le conseil des ministres soit apte à décider si le président doit ou ne doit pas être entendu. M. Thiers insiste sur ce point qu'il n'est lui-même qu'un ministre responsable, et que sa situation ne doit nullement être assimilée à celle d'un souverain constitutionnel ; que s'il a la responsabilité il doit avoir le droit de se défendre.

M. Thiers insiste pareillement sur la faculté qu'il revendique de présenter en personne certains messages, ceux par exemple qui appellent une discussion.

A l'observation de M. de Larcy, que le projet de la commission n'a d'autre but que d'augmenter la responsabilité des ministres et de diminuer celle du président, M. Thiers réplique qu'il ne peut se dissimuler qu'il « est l'objet d'efforts incessants tendant à l'amodirir. »

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 4 février.

Le discours de M. Thiers a produit dans les rangs de la majorité une émotion assez vive. On trouve qu'il demande tout et ne cède rien, et les dispositions à la résistance étaient hier soir et ce matin assez accentuées ; mais il est probable que, de part et d'autre, la réflexion viendra apaiser bien des susceptibilités et ouvrira la voie à un arrangement final. D'ailleurs, M. Thiers doit être entendu encore demain, et qui sait quel baume il tient en réserve pour guérir les plaies qu'il a faites. La situation, il faut l'avouer, est donc momentanément, assez tendue, mais bien des personnes pensent qu'il ne faut pas trop s'en alarmer et elles prévoient qu'après avoir beaucoup marchandé on adoptera enfin ce bout de constitution qui a fait couler tant de flots de paroles et d'encre.

La question de la suppression de la mairie centrale de Lyon a été remise à l'ordre du jour par les dernières discussions. Différents bruits circulent à ce sujet ; on a dit notamment que M. de Goulard aurait déclaré qu'il se retirerait si on ne supprimait pas la mairie centrale de Lyon. Cette nouvelle est démentie. Au reste, vous avez vu les explications que le ministre a données hier à ce sujet. La vérité est que le gouvernement n'a pris aucune résolution définitive et que cette question ne sera véritablement tranchée que par la commission de décentralisation à laquelle a été renvoyée hier.

M. Thiers est parti pour Paris par le train de midi et demi.

Il est inexact que le général Chanzy soit arrivé hier à Versailles. Du moins personne jusqu'ici ne l'a vu.

On signale de nouveau de fortes tempêtes sur les côtes d'Angleterre.

Les communications postales avec l'Espagne restent encore interrompues ou subissent depuis le 26 d'énormes retards.

Le bruit de la retraite de M. Jules Ferry du poste d'Athènes est dénué de fondement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée a repris l'examen du projet de loi, destiné à protéger les jeunes garçons et les jeunes filles qui travaillent dans les manufactures et auxquels on impose un labeur trop pénible et trop long.

La discussion très détaillée de ce projet humanitaire a été un moment interrompue, mardi dernier, par un incident politique.

M. Chaurand. Je dépose une proposition de loi tendant à l'établissement à Lyon du régime municipal sur les bases de celui de Paris et demande l'urgence, vu la façon indigne dont le conseil municipal actuel régit les affaires de cette ville, au point de vue de l'ordre à chaque instant compromis. (Bravos à droite, bruit à gauche.)

M. Millaud repousse l'adoption de cette proposition et fait diverses digressions sur l'état du dernier conseil municipal de l'Empire, et conclut en conjurant la Chambre de rejeter l'urgence.

M. Moulin, au nom de la commission de décentralisation, déclare que cette commission n'a rien examiné encore de relatif à la question et qu'il ne s'oppose pas à l'urgence.

M. le Ministre de l'intérieur. Au nom du gouvernement, je déclare n'avoir pas à m'opposer à la proposition d'urgence faite pour le projet de loi relatif au conseil municipal de Lyon. La question est trop grave pour ne pas mériter toute notre attention, mais je crois qu'il serait bon de renvoyer le projet à une commission qui s'occupe de questions analogues, à la commission de décentralisation. Je ne donne pas de conseil. J'expose seulement mon avis personnel.

M. Le Royer combat l'urgence, et engage l'Assemblée à aller moins vite, quand il s'agit de frapper une grande ville comme Lyon dans ses franchises et dans sa liberté.

M. Chaurand proteste énergiquement contre ces paroles. Ce n'est point frapper Lyon, dit-il, que de voter ce projet, mais bien le délivrer d'une odieuse tyrannie.

L'urgence est déclarée. L'Assemblée ordonne le renvoi de la proposition à la commission de décentralisation.

Revue des Journaux

Patrie.

Un fait très-caractéristique est l'amende honorable que le citoyen Challemel-Lacour a faite publiquement à tous ces gens « sans

courage » qu'il a vus autour de lui à Lyon et dont il parlait dans sa dépêche du 4 février 1871.

Le citoyen Challemel-Lacour, très-préoccupé de ne pas s'aliéner les électeurs rouges de Lyon, a terminé ainsi :

Il se peut, il est probable que j'ai découvert ce jour-là, chez ceux qui m'entouraient, que j'ai appris qu'il existait chez d'autres encore des signes de fatigue qui m'étaient entièrement nouveaux, des signes de découragement que je n'avais jamais vus jusque-là chez personne à Lyon ; et c'est alors que j'ai écrit cette dépêche de laquelle je m'empresse de retirer ici.... (Ah ! ah ! à droite) publiquement, loyalement, tout ce qu'elle pourrait renfermer d'injurieux pour qui que ce soit parmi mes anciens administrés. (Approbation sur quelques bancs à l'extrême gauche. — Exclamations bruyantes et prolongées à droite.)

Les radicaux comme M. Gambetta et M. Challemel-Lacour, savent parfaitement que leur parti électoral est tout entier dans cette multitude de traîneurs de drapeau rouge qui ont fait l'épouvante de Lyon et la honte de Paris ; ils savent que ce sont là leurs amis, que c'est là leur armée révolutionnaire, et qu'il faut flatter les gens de la Commune, à Lyon comme à Paris.

Cette rectification, ce désaveu de sa propre signature est une concession de plus à toutes celles que M. Challemel-Lacour a faites aux électeurs de M. Ferrouillat et de M. Jules Favre.

C'est une amende honorable du groupe de M. Gambetta et de ses amis aux communards, une courbette devant Félix Pyat et Vermesch. Les chefs sont obligés de compter avec leur parti, et de s'incliner devant leurs auxiliaires. Cette humilité intéressée va jusqu'à désavouer publiquement ce qu'ils ont écrit.

Tous ces messieurs, qui ont tant d'audace contre les honnêtes gens, sont des modèles de platitude devant les bandes de l'anarchie et de la révolution.

Univers.

Quel homme que le député Ferrouillat ! Il a parlé cinq heures sans toucher au verre d'eau ! Néanmoins la capacité du député Ferrouillat laisse encore des doutes. On n'est pas sûr qu'il n'ennuie pas. L'homme qui s'est fait dans cette circonstance, l'homme acquis et dont on reparlera, c'est le député Challemel-Lacour, l'Esquiro de Lyon. Il surgit plus grand qu'Esquiro, plus grand peut-être que Gambetta.

M. Challemel-Lacour semble être l'homme de front qui manquait à la République : un About sérieux.

Dans les temps du 4 septembre, les gens qui prenaient le temps de réfléchir se demandèrent quel était ce rédacteur médiocre de la Revue des Deux-Mondes, médiocre fruit de l'école normale, qui osait se charger de Lyon ? M. Challemel avoue aujourd'hui qu'il n'avait rien fait pour tenir un pareil poste en pareil moment. Mais il comptait modestement sur son génie, et il était assez républicain pour se dire qu'un républicain est propre à tout. Il partit bravement, il eut peur, fut terrible, laissa faire, et rapporta sa peau. C'est l'histoire de tous les autres. La France n'a pas été sauvée, la République non plus, mais

ils ont tous rapporté leur peau, et même leur linge, et quelques-uns plus de linge qu'ils n'en avaient en partant. Députés, ambassadeurs, ministres, ils sont florissants. Il n'y a guère que le pauvre Rochefort qui, jusqu'à présent du moins, ait mal manœuvré.

L'opération a coûté à la France cinq milliards, sans compter les faux frais et l'honneur. Mais, pour eux, ils ont eu foi en la République, ils ont rapporté leur peau et leur linge, ils sont placés. Ils disent : Nous voici, donc la République existe, donc la République est sauvée; ne parlons plus du reste que pour proclamer que nous avons bien mérité de la patrie!

Personne n'avait jusqu'à présent soutenu ce thème avec autant de désinvolture que M. Challemel-Lacour. Il s'indigne même contre ceux qui lui demandent des comptes. Les hommes de bien qu'il aurait négligemment arrêtés et fusillés : *Faites-moi fusiller tous ces gens-là*, sont présents; il leur dit : Si j'ai donné l'ordre, c'est qu'apparemment vous l'aviez mérité. Et il passe.

Est-ce que la tribune française a rien vu de plus beau, depuis Marat invitant ses adversaires « à la pudeur » ?

Voilà ce que M. Gambetta n'a point. Il manque de cet admirable sang-froid et de cette profonde doctrine en vertu de laquelle tout vrai républicain répand l'argent public et dispose de la liberté et de la vie des réactionnaires, c'est-à-dire de ceux qu'il juge tels, comme il le trouve à propos. *Faites-moi fusiller ces gens-là*. Faites-moi dépecer ces otages-là!

Gambetta, Gambetta, vous avez passé par les cafés, mais point par l'Ecole normale. Il vous reste quelque chose des vieux principes conservateurs, Gambetta! Etes-vous vraiment républicain!

En vérité, Gambetta, prenez garde à Challemel le Fusillard! Vous êtes à peu près Ledru-Rollin; mais Challemel le Fusillard, c'est le bon Blanqui.

Journal de Paris.

Est-ce à tort ou à raison que l'on fait en France de la question du drapeau une question politique? Est-ce à tort ou à raison que l'on a opposé réciproquement l'un à l'autre le drapeau blanc et le drapeau tricolore, comme symbolisant non pas seulement deux partis, mais deux France : la France ancienne et la France nouvelle, la France de l'ancien régime et la France de la Révolution?

A en croire les préjugés dominants, rien ne serait mieux fondé que cette distinction, ou pour mieux dire que cet antagonisme entre les deux drapeaux : la couleur blanche aurait été la couleur exclusive de l'ancienne Monarchie, les trois couleurs seraient au contraire l'emblème exclusif de la Révolution, et il serait aussi difficile à ceux que leurs traditions rattachent à l'ancien régime d'adopter le drapeau tricolore qu'à ceux qui sont attachés aux principes de la Révolution d'adopter le drapeau blanc.

La vérité historique n'est pas d'accord, il faut bien le dire, avec le préjugé populaire sur cette question du drapeau. Il n'est pas exact que la couleur blanche ait été la couleur exclusive de l'ancienne Monarchie, ou que les trois couleurs soient l'emblème exclusif de la Révolution : la vérité est, au contraire, que les trois couleurs — *bleu, blanc, rouge* — ont été tour à tour le signe distinctif d'idées et de partis bien opposés; que ces trois couleurs, unies et rapprochées l'une de l'autre comme elles le sont aujourd'hui dans l'étendard connu sous le nom de drapeau tricolore, sont les couleurs mêmes de la maison de France-Bourbon; qu'enfin, la couleur blanche employée comme signe distinctif dans les armées sous forme de drapeau, de cornette ou de guidon, n'a jamais été autrefois que ce qu'elle est encore aujourd'hui; — sous forme de plumes blanches au chapeau et de ceinture pour les maréchaux et généraux en chef, d'aigrettes pour les colonels, — c'est-à-dire purement et simplement la marque, le signe du commandement. Ces trois propositions sont établies d'une manière irréfutable, avec pièces et planches à l'appui, par le comte de Bouillé, dans un savant ouvrage qui n'a rien d'un écrit de circonstance.

La couleur blanche, sous l'ancienne Monarchie, n'était pas la couleur du roi, mais la marque du commandement. Le doute n'est plus possible, après la savante démonstration de M. de Bouillé. Non seulement les drapeaux sous l'ancien régime variaient avec les régiments, mais les cocardes aussi, qui étaient noires pour certains régiments, blanches pour

d'autres. Il est donc vrai de dire en s'appuyant des savantes recherches de M. de Bouillé, que l'ancienne Monarchie n'avait pas de drapeau, au sens que nous attachons maintenant à ce mot, mais qu'elle avait des couleurs, et que ces couleurs sont précisément celles qui forment aujourd'hui le drapeau national. « Les trois couleurs réunies, dit M. de Bouillé, sont les couleurs héraldiques de la maison de France-Bourbon, dont les destinées, dans la gloire comme dans le malheur, sont si intimement associées à celles de notre pays. »

Si les conclusions de M. de Bouillé sont fondées — et il nous semble bien difficile de les révoquer en doute — nous demanderons au lecteur la permission de lui poser en terminant la question que nous lui soumettions au début de cet article : Serait-il sage de faire de la question du drapeau une question de principes absolue qu'on n'admet ni transaction ni compromis? Personne n'a plus que nous le respect de ces muettes images de la patrie, drapeaux anciens ou nouveaux, dont la soie sacrée a reçu dans ses plis le dernier soupir de tant de Français morts en combattant pour la France. Nobles emblèmes, que le grenadier de Condé ou le grenadier de Kléber entourait dans la mêlée d'un culte si touchant; drapeaux qui avez pu connaître la défaite, mais non le déshonneur, quel Français voudrait vous proscrire ou vous répudier? Pourquoi ne vous rapprocherait-on pas plutôt? Pourquoi ne vous placerait-on pas côte à côte, au milieu du régiment? Plus tard, dans des luttes qu'il faut prévoir, et pour lesquelles nul dévouement ne sera superflu, on vous porterait ensemble à l'ennemi, et chacun donnant sa vie pour son drapeau, la victoire nous reviendrait peut-être.

Courrier de France.

Le Journal des Débats reconnaît et constate loyalement que les feuilles allemandes « apprécient avec une grande sévérité la conduite politique de la droite et l'œuvre de la commission des Trente. » On comprend en effet, que l'Allemagne ait un certain intérêt à voir perpétuer l'équivoque qui pèse sur le pays.

L'incertitude de notre avenir, l'inquiétude causée par les compromissions de M. Thiers et par ses alliances révolutionnaires, tout cela profite à nos ennemis. Ceux-ci en conviennent franchement; et lorsque les conservateurs de l'Assemblée manifestent la résolution d'assurer l'avenir de la France, de tranquilliser, en pratiquant une politique conservatrice, tous les intérêts naturellement inquiétés, les feuilles allemandes n'ont qu'une voix pour calomnier, pour entraver cette œuvre. Tous les organes de M. de Bismarck font chorus avec nos officieux et nos radicaux.

Loin d'être troublé par cette alliance significative, le Journal des Débats y trouve, au contraire, un nouvel argument contre les réformes constitutionnelles qui préparent, au nom de la France conservatrice, les membres de la commission des Trente. Nous n'avons pas à discuter sur ce terrain.

Depuis longtemps, ceux des membres de l'Assemblée qui connaissent l'état du pays, ont compris que le pouvoir personnel de M. Thiers nous menait aux abîmes. Que veulent-ils? faire rentrer pacifiquement le pays dans les voies du gouvernement parlementaire. Comment? En assurant la prépondérance de l'Assemblée. Telle est l'œuvre que la France attend de la commission des Trente.

En accomplissant cette tâche laborieuse, la commission rencontre des résistances naturelles, attire sur ses intentions des calomnies de commande. Mais elle doit se sentir fortifiée et déjà suffisamment récompensée lorsqu'elle voit que les violentes attaques dirigées contre elle par les feuilles officieuses et radicales de notre pays, sont reproduites avec empressement et approuvées sans réserve par tous les journaux de Berlin.

INFORMATIONS

Plusieurs membres de la commission des marchés ont reçu des lettres anonymes, contenant des menaces abominables. Ces intimidations ne sont pas un procédé nouveau, mais il est toujours méprisé.

Ces lettres sont remises au préfet de police qui les transmet successivement au parquet de la Seine.

Dans le scrutin, relatif à l'amendement Paris, M. Jules Grévy, qui ne vote jamais ou presque jamais, a pris part au vote et s'est prononcé dans le sens de la majorité. M. Laurier s'est également séparé de la gauche et s'est rallié à l'amendement proposé.

M. Gambetta n'assistait pas à la séance.

Le vote de samedi a produit dans l'entourage du Président des effets très différents : autant il a été accueilli avec satisfaction par les amis éclairés, autant il a causé de mauvaise humeur aux officieux, qui n'ont cessé de prôner l'union de tous les groupes du parti républicain comme capable de former une force gouvernementale. M. Calmon ne cachait pas, dit-on, l'ennui qu'il éprouvait.

(Français.)

M. Casimir Périer a déclaré que lui et ses amis étaient résolus à appuyer le projet sur l'électorat municipal. Nous constatons avec plaisir que ces dissidents de l'ancien centre gauche, revenant à leurs affinités naturelles, se rapprochent de plus en plus des conservateurs. Ils travaillent ainsi à affermir cette majorité exclusivement conservatrice dans laquelle nous avons toujours vu la condition du salut.

Il se confirme de plus en plus que le gouvernement fait de grands efforts pour être en mesure de payer réellement le cinquième milliard presque aussitôt après le paiement du quatrième. Cette opération cesserait de paraître aussi difficile qu'on le croyait jusqu'ici, et on prétend que vers le mois d'octobre prochain tout pourrait être payé; et par suite rien ne retarderait l'évacuation.

M. Thiers songe à la postérité. On annonce qu'il fait préparer en ce moment une édition complète de ses discours. La collection remonterait à ses débuts dans la carrière politique et littéraire, et l'on sait que M. Thiers, qui a beaucoup parlé en sa vie, a commencé de fort bonne heure.

On désigne plusieurs personnages qui seraient chargés de ce travail important.

M. Ordinaire a défendu les radicaux et les Garibaldiens, dans le débat sur les marchés de Lyon. Nous extrayons d'un article publié par le Télégraphe de Lyon sous le titre : « Les Garibaldiens à Autun, par un témoin oculaire. » le passage suivant, relatif à ce député de la démocratie lyonnaise :

Le jeune Ordinaire, que la ville de Lyon devait envoyer plus tard à l'Assemblée nationale, avait le grade de lieutenant d'état-major de Bordonné et obtint bientôt celui de capitaine.

Il était de tous les voyages et de toutes les parties carrées de son illustre chef, qu'il traitait du reste somptueusement, quand il passait à Mâcon, son pays. Il se faisait remarquer par sa forfanterie et son insolence vis-à-vis de tout le monde. Il était le correspondant du journal le Progrès de Lyon; au moment de l'échec de Dijon, il eut l'audace, contrairement à tous les usages militaires, d'écrire, en qualité d'officier d'état-major, plusieurs articles dans lesquels il n'avait pas assez d'éloges pour les Italiens et les francs-tireurs de Garibaldi, pendant qu'il qualifiait de lâches les mobiles des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes et des Basses-Pyrénées, et qu'il prétendait avoir vu fuir plusieurs officiers de ces bataillons; il ajoutait que leur plus grand soin, au milieu de ce désarroi, était d'arracher leurs galons pour dissimuler leurs grades. Une calomnie aussi injurieuse ne pouvait rester impunie.

Les officiers des différents corps de mobiles rédigèrent une protestation qu'ils remirent à Menotti Garibaldi, leur général; celui-ci écrivit une lettre au jeune Ordinaire et déclarait que son récit était complètement faux, que les mobiles avaient au contraire vaillamment battus. Il engageait les officiers à mépriser de pareilles insolences en présence de l'ennemi.

A la suite de cette aventure malheureuse, le jeune Ordinaire fut contraint de donner sa démission.

C'est probablement pour le récompenser de sa noble conduite que ses frères et amis l'envoyèrent, quelques mois plus tard, siéger comme député à l'Assemblée nationale.

Le Times a publié, il y a quelques jours, une note assez étendue, signée : « Quelqu'un qui sait ? » contenant des révélations instructives sur la situation du parti bonapartiste depuis la mort de Napoléon III. D'après l'au-

teur de cette note, la famille impériale et les bonapartistes seraient « divisés en deux partis, chacun d'eux ayant des chefs différents. » Les représentants de l'un de ces deux partis se seraient groupés autour de l'Impératrice, tandis que la fraction dissidente aurait reconnu pour chef le prince Napoléon. Le correspondant du Times ajoute que le prince se refuse, d'une manière absolue, de se mêler à une action politique en désaccord avec la position qu'il a prise à l'égard de M. Thiers et qu'il désire avant tout obtenir de l'Assemblée et des tribunaux, la reconnaissance complète de ses droits de citoyen français.

Le prince Napoléon a, d'autre part, adressé au Times une lettre conçue dans des termes assez vagues, dans laquelle il « décline toute » responsabilité des appréciations et déclarations politiques que les journaux pourraient lui prêter et qui ne seraient pas signées de son nom.

La lettre du prince n'a pas paru suffisamment explicite aux organes les plus accrédités du parti bonapartiste. M. Paul de Cassagnac, dans le Pays, et M. Clément Duvernois, dans l'Ordre, annoncent, dans deux articles manifestes, que la famille impériale est plus unie que jamais, et que le parti bonapartiste a plutôt gagné que perdu à la mort de Napoléon III.

(Français.)

On s'entretient, à Versailles, d'une conversation que M. Thiers aurait eue, il y a quelques jours, avec M. Grévy, à propos de la création d'une seconde Chambre. Le président de la République et le président de l'Assemblée ne sont pas, sur ce point, dans un complet accord de pensées. M. le président de l'Assemblée partage l'opinion de son frère, M. Albert Grévy, membre de la commission, et l'on sait que celui-ci est hostile à l'idée d'une seconde Chambre. Cette contradiction ne laisse pas que de mécontenter M. Thiers, qui l'aurait fait comprendre non-seulement à M. le président de l'Assemblée, mais aussi à la minorité de la commission, minorité dont M. Albert Grévy fait partie.

Une plaisante anecdote que nous empruntons au correspondant parisien du Courrier de Bruxelles :

Je vous ai quelquefois parlé de l'ignorance religieuse de M. Thiers; je me rappelle même vous avoir dit qu'il ne savait pas faire le signe de la croix. La preuve, voici, une historiette rétrospective qui vient de m'être contée :

Aux prières qui ont eu lieu à la chapelle du château de Versailles, pour la reprise des travaux de l'Assemblée, M. le président de la République a été reçu avec les honneurs dus à sa situation. Un ecclésiastique se tenait à l'entrée de l'Eglise, et quand M. Thiers est arrivé, il lui a offert l'eau bénite, en lui présentant un goupillon. Au lieu de se mouiller les doigts, M. le président a saisi l'instrument et s'est mis à asperger de droite et de gauche en décrivant des signes de croix comme en présence d'un catafalque.

Après avoir ainsi officié, M. Thiers s'est tourné vers la personne qui venait derrière lui, c'était M. Grévy, à qui il a remis le goupillon. M. Grévy, plus étranger encore que M. Thiers aux usages de l'Eglise, mais ne voulant rien refuser au chef de l'Etat, s'est trouvé fort embarrassé quand il s'est vu cette pièce en main. Il a suivi le président de la République, qui s'avancé vers sa place, et ne sachant que faire du goupillon, un peu confus de le posséder, il l'a discrètement déposé sous sa chaise, où le sacristain en peine l'a retrouvé le lendemain.

Chronique locale

et méridionale

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Ne perdez pas de vue que toutes les opérations relatives à l'engagement conditionnel d'un an (constatation de l'aptitude physique, examen, versement de la prestation, engagement etc.) doivent se faire dans le département que le jeune homme a choisi pour contracter son engagement.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 29 janvier dernier, trois débits de boissons à Cahors, sont fermés pendant cinq jours, par suite d'une condamnation en simple police, pour fermeture tardive.

Le concours des bœufs gras établi à Cahors, depuis trois ans, a eu lieu cette année le 1^{er} février, sous le patronage de M. le préfet qui a bien voulu le doter en 1872 ainsi que cette année d'une prime spéciale de 100 fr., ajoutée à celles de la société et destinée à stimuler l'éducation des engraisseurs.

Le nombre des bestiaux a été beaucoup plus considérable que l'an dernier, et leur état de haute graisse fait le plus grand honneur aux propriétaires qui les ont présentés.

Une circonstance qui a dû frapper le public et qui a été particulièrement agréable au jury, c'est le progrès dans le choix des animaux présentés, tous étaient d'une conformation irréprochable, et ils auraient pu figurer avec honneur sur le marché de la capitale, notamment ceux de M. Brugalières, de St-Denis, qui ont obtenu le 1^{er} prix, sur sept qui ont été distribués.

Ce concours a été une preuve évidente que le progrès se fait rapidement dans le pays, dans toutes les branches de l'agriculture et qu'avec l'intelligence et l'activité que nos agriculteurs apportent dans leur industrie, la face du département sera bientôt complètement changée et que nous arriverons à rivaliser avec les départements du Centre et du Nord, dont nous étions naguère si éloignés.

Liste des prix.

- MM. 1^o Brugalières, notaire à St-Denis. Prime de M. le Préfet. 100 fr.
- 2^o Cubaynes, propriétaire à Lalbenque. Prime de la Société. 100
- 3^o Faurie, docteur médecin à Montfelin 80
- 4^o Paillet, propriét. à Trespoux. 60
- 5^o Lagrèze, propriétaire à Arcambal 60
- 6^o Vincens, propriétaire à Rassiels. 25
- 7^o Vialas, propriét. à Cambayrac. 25

M. Faurie, inspecteur général pour les classes de sciences, et M. Chaassang, inspecteur général pour les lettres, sont arrivés à Cahors le 1^{er} février et ont commencé leur tournée d'inspection par notre Lycée; cette inspection a eu lieu les 2, 3, 4, de ce mois. La revue des élèves, a été passée par MM. les inspecteurs généraux, mardi dernier à 3 heures du soir.

Décidément l'étude de géographie est actuellement à l'ordre du jour. — Le Ministre de l'Instruction publique lança dernièrement une circulaire dans laquelle il louait les efforts de M. Zevort, recteur de l'Académie de Bordeaux, pour encourager les instituteurs à confectionner les cartes murales pour l'usage de leurs élèves. — Le Ministre met même à l'ordre du jour les noms de quelques instituteurs de la Gironde qui se sont signalés sous ce point de vue. — D'un autre côté nous lisons dans les journaux de Paris, que la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales met au concours pour l'année 1873, la question suivante :

« Une médaille d'argent et une de bronze seront décernées aux deux instituteurs publics ou libres du département qui, d'ici au 31 décembre 1873, auront peint, avec le plus de talent la carte de leur commune et la carte du canton. » — Ces deux cartes devront avoir 1^m 50 de côté. — La première sera faite d'après le plan du cadastre, la seconde d'après la carte de l'Etat-Major.

Il serait à désirer, que les autres départements suivent l'exemple donné par celui des Pyrénées-Orientales. — Quant à nous, nous croyons que notre Société cadurcienne des Etudes, ferait bien de proclamer aussi un concours de ce genre pour le département du Lot.

M. Jacob, musicien de 1^{re} classe au 88^e de ligne, est nommé sous-chef au 82^e de ligne, en garnison à Versailles.

Le Journal officiel publie l'avis suivant : D'après un article récemment inséré dans plusieurs journaux, les cartes postales établies par l'article 22 de la loi du 20 décembre dernier et emportant libération, reçu ou décharge, ne seraient pas assujetties, indépendamment de la taxe postale, au droit spécial de timbre tarifé à 10 centimes par l'article 18 de la loi du 23 août 1871.

Cette opinion est erronée. Elle est en contradiction formelle avec la lettre et l'esprit de l'article 18 de la loi du 23 août 1871. De plus, les dispositions de l'article 4 de la loi du 30 mars 1872 ne laissent aucun doute à cet égard, puisqu'il en résulte formellement que les lettres

missives ne sont exemptes du timbre des quittances, reçus ou décharges de toute nature que lorsqu'elles constatent la remise d'effets de commerce à négocier, à accepter ou à encaisser. C'est la seule exception qu'il soit possible d'admettre en faveur des cartes postales, qui ne sont autre chose que des lettres missives à découvert.

Chemin de fer d'Orléans.

Avis concernant les Tarifs spéciaux : A n^o 9, D n^o 11 et D n^o 13.

L'Administration supérieure vient d'homologuer les nouveaux prix ci-après, à insérer dans les tarifs spéciaux : A n^o 9, D n^o 11 et D n^o 13, savoir :

1 ^o Tarif spécial A n ^o 9 (Voyageurs avec billets aller et retour) :			
De Fumel à Villefranche-de-Belvès et retour, 23 kil.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
	4 fr. 20	3 fr. »	2 fr. 20
(Ces billets ne sont délivrés que les jours de marché et de foire à Villefranche-de-Belvès.)			
2 ^o Tarif spécial D n ^o 11 (produits métallurgiques). Tuyaux en fonte. 1.000 kilos.			
De Bordeaux-Bastide à Villen-s-Lot, 261 kil.	8 fr. »		
(Cahors, 287 kil....)	12 fr. »		
(Frais de chargement, de déchargement et de gare compris.)			
3 ^o Tarif spécial D n ^o 13 (Matériaux de construction, etc. Ciment. 1.000 kilos.			
De Fumel à Bordeaux-Bastide, 238 kil....	8 fr. 25		
(Frais de gare compris.)			

Ces nouveaux prix sont applicables depuis le 30 janvier dernier.

Les ivrognes n'ont plus qu'à se bien tenir. Le Journal officiel du 5 février annonce la promulgation de la loi réprimant l'ivresse. On connaît le texte de cette loi, qui a été reproduit à plusieurs reprises par la presse. Justement sévère contre un vice qui nous a causé tant de malheurs et qu'il importe d'extirper, si nous voulons rétablir notre ascendant moral dans le monde, elle devra être strictement observée par les dépositaires de l'autorité. Il faut donc que les débitants de vins et consommateurs tiennent un compte sérieux de leurs nouveaux devoirs et les observent sous peine d'une répression inévitable.

Le fameux ordre : *Fusillez-moi tous ces gens-là*, qui concernait les officiers et les mobiles de la Gironde, a provoqué parmi les vaillants combattants de Nuits une indignation générale.

Un des soldats de la légion girondine écrit à ce propos de Bordeaux :

« Comme l'a déclaré M. de Carayon-Latour, nous avons fait disparaître le drapeau rouge qu'avait arboré la municipalité de Vénissieux. Cette mesure causa une profonde irritation dans le parti démagogique, et des émissaires furent expédiés à Lyon pour se plaindre au citoyen Challemeil-Lacour. Le lendemain, notre commandant fut officieusement informé, et il nous en instruisit, que des ordres avaient été donnés pour faire marcher contre nous la garde nationale de la Guilloitière. »

Devant cette menace, notre adjudant, M. Chaudborne, visita successivement tous nos cantonnements. Le soldat fut averti de se coucher tout habillé, le fusil au chevet, et de ne dormir que d'un œil. Ces précautions, prises ostensiblement, et notre attitude résolue intimidèrent-elles ? Les ordres odieux qui avaient été donnés furent-ils retirés ? Nous l'avons toujours ignoré. Quoiqu'il en soit, on voit combien peu il s'en est fallu que la France n'assistât à cet horrible spectacle d'une guerre d'extermination entre les gardes nationaux de la Guilloitière et les mobiles de la Gironde.

Ce fait, qui est à la connaissance de tous les officiers et soldats de la 13^e légion des mobiles de Gironde, ne vient-il pas à l'appui de la déclaration de M. de Carayon-Latour. »

Le Courrier de France donne quelques détails nouveaux sur cette grave affaire :

L'histoire de la tentative d'assassinat, dirigée contre M. de Carayon-Latour par l'honnête préfet de Lyon, M. Challemeil-Lacour, a un épilogue fort amusant.

En sortant de chez le général de Bressolles, M. de Carayon-Latour, indigné, ne put s'empêcher de faire part à quelques amis des sinistres projets du pro-dictateur. Les mobiles du bataillon de la Gironde, apprenant le fait, cédèrent à un premier mouvement de fureur. Ils se rendirent chez le maire de Vénissieux, qui avait désigné M. de

Carayon-Latour aux balles des assassins, et lui demandèrent des explications.

Ce fonctionnaire, dont la bravoure égalait l'honnêteté, offrit toutes les réparations compatibles avec l'instinct de la conservation, et, sans hésiter, il se rendit dans le lieu où se trouvaient les officiers du bataillon des mobiles et leur demanda pardon à genoux.

Le Figaro annonce que M^{lle} Devoyod vient de faire, avec M. Alexandre Dumas fils, un traité par lequel elle s'assure le droit exclusif de jouer la *Femme de Claude* dans tout le Midi.

Jusqu'à ce jour, les caporaux étaient traités sous le rapport de l'habillement comme les soldats.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'ils ne porteront plus la veste et qu'ils seront habillés en drap fin comme les sous-officiers.

Nous lisons dans le Courrier de France : L'Administration est informée depuis quelque temps que dans différentes localités du Midi, des sujets prussiens se disent appartenir à la police française.

Des mesures sont prises en vue de leur arrestation immédiate.

Tout le monde peut se confectionner, de la manière suivante, un baromètre économique :

Prenez 50 centigrammes de camphre, autant de sel de nître et de sel ammoniac.

Faites fondre séparément ces trois substances dans de l'eau-de-vie pure, en plaçant le flacon contenant le camphre dans l'eau chaude pour qu'il se dissolve rapidement.

Ces trois solutions sont ensuite mélangées dans un flacon long et étroit comme les flacons d'eau de Cologne. On bouche et l'on cache à la cire, puis on le suspend en plein Nord.

Si le liquide se maintient clair et limpide, c'est beau temps.

Si l'on se trouble, c'est la pluie.

Si l'on se caille au fond, c'est le froid.

Si l'on se forme de légers nuages suspendus dans le liquide, c'est la tempête.

Si l'on se plus gros et rassemblés, c'est la pluie ou la neige.

Si au lieu d'amas plus ou moins volumineux, il apparaît des filaments dans la partie supérieure du flacon, c'est du vent.

Les simples nébulosités annoncent un temps humide et variable.

Quand ces nébulosités tendent à s'élever, cela indique que le vent souffle dans les hautes régions de l'atmosphère.

Voilà pour quiconque tient à consulter et prévoir les variations atmosphériques, et notamment les cultivateurs qui en ont constamment le plus grand intérêt, un moyen bien simple et peu coûteux de devenir astronome à bon marché.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} FÉVRIER 1873.

La foire a été très belle : 850 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, une grande quantité a été vendue à raison de 600 à 1,100 fr. la paire; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 42 à 43 fr. les 50 kilos, poids vif. 16 chevaux, 11 mulets, 13 ânes, beaucoup d'affaires; 70 cochons gras, mis en vente, une partie vendue à raison de 45 à 50 fr. les 50 k., poids vif; 360 petits cochons mis en vente, vendus en grande partie, au prix de 25 à 30 fr., suivant leur grosseur; 1,300 moutons, vendus de 15 à 25 fr. la pièce; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus à raison de 80 à 85 c. le k. poids vif.

Marché aux grains : 400 hectolitres de blé mis en vente, 342 ont été vendus avec une moyenne de 21 fr. l'hect., les 78 kil. 236 grammes; 480 hectolitres de maïs, mis en vente, 432 vendus, à raison de 12 fr. l'hect.

La foire s'est terminée sans aucun vol ni accident à signaler.

AVIS.

Le samedi, 8 février courant, à une heure précise du soir, il sera procédé par M. le préfet du Lot, en présence de deux membres du conseil général, assistés de M. l'ingénieur en chef du département, chargé de la direction du service vicinal, à l'adjudication au rabais des travaux à exécuter pour la construction de diverses parties de chemins vicinaux d'intérêt commun.

Pour la chronique locale : A. Layton

Dernières nouvelles

Versailles, 5 février.

La majorité de la commission des Trente s'est réunie hier, mais il ne paraît pas qu'elle se soit trouvée en parfait accord avec M. Thiers. Les explications que donnera aujourd'hui M. Thiers porteront particulièrement sur la seconde chambre et la loi électorale. On attend avec impatience les résultats de cette seconde conférence.

Le mouvement préfectoral est à peu près arrêté; mais il ne sera pas publié avant la fin de la discussion sur le projet de la commission des Trente. On assure qu'il comprend douze à quinze départements. Il y aurait une seule nomination de préfet par suite de la mort du préfet de Vaucluse et onze à quatorze déplacements.

Le chiffre des versements sur l'emprunt de 3 milliards n'est pas loin de 2,400 millions. Par suite du versement du 11 février, il atteindra certainement 2,500 millions vers le 15 février. Il est évident aujourd'hui que le gouvernement pourra, sans avoir recours à aucune garantie financière, payer vers le mois de septembre, plus tôt peut-être, le cinquième milliard, qui doit nous procurer la libération du territoire.

M. Thiers est allé hier à Paris visiter les travaux de reconstruction de sa maison. Il est allé aussi à l'Elysée où il a eu, dit-on, une entrevue avec le comte d'Arnim.

Je faisais erreur hier en mettant en doute la présence du général Chanzy à Versailles. Le général assistait hier et avant hier à la séance de l'Assemblée.

Tous les bruits annonçant comme prochaine l'ouverture du procès du maréchal Bazaine sont au moins prématurés. L'instruction est finie, mais l'acte d'accusation n'est pas prêt, et ce n'est pas un travail qui exige peu de temps. Le conseil de guerre qui doit juger le maréchal ne sera nommé que lorsque l'acte d'accusation sera terminé. Il est impossible de fixer encore une date pour ce grand procès.

Une soixantaine d'évêques ou archevêques on écrit à M. Thiers pour le prier d'intervenir en faveur des maisons généralices à Rome. M. Barthélemy St-Hilaire a répondu à chacun, au nom du président, mais je n'ai encore vu nulle part le texte de sa lettre.

Nous recevons de Bayonne et d'une source très sûre, les nouvelles importantes que voici :

Les troupes carlistes de la Navarre et du Guipuzcoa, commandées par les généraux Ollo et Lisarrraga, ont fait leur jonction le 31 janvier à Lecumberry, et occupant d'excellentes positions, se préparaient à attaquer les amédéistes commandés par Moriones.

Le chemin de fer du Nord de l'Espagne et celui de Saragosse à Pampelune sont interceptés par les troupes carlistes, ce qui coupe la retraite à Moriones, et l'empêche de recevoir des renforts.

Bourse de Paris.

Paris, 6 février 1873, soir.

Rente 3 p. %	55,65
— 4 1/2 p. %	80,00
— 5 p. %	90,60
— 5 p. %	87,05

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton,

Annonces

Nous apprenons que M. Menier, le grand manufacturier, vient d'être nommé Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Nicaragua où il possède de grands établissements, en remplacement de M. Thomas de Franco, envoyé en Italie par son gouvernement, avec la même qualité.

HERNIES, GOUTTE ET MALADIES DE LA VESSIE.
En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr Pasquier. (Voir aux annonces.)

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses chimiques, que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les

avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.
Pots de toutes dimensions.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre

prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ
Le sieur BONNEMER, successeur,
ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers. Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale. Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions. Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés. (Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)

Administration des Domaines

BUREAU DE BORDEAUX

VENTE

d'objets d'habillement, de campement et de harnachement.

Le lundi 17 février 1873, à huit heures du matin, dans le magasin militaire situé à Bordeaux, quai de Paludate, entre la Passerelle et la Fourrière des ponts et chaussées, il sera vendu aux enchères publiques, par un employé des Domaines en présence de M. Vuillaume, sous-intendant militaire :

1° 174 mètres de draps tout laine, 402 mètres de drap tout laine d'Elbeuf-fantaisie d'hiver pour pantalons, 450 mètres de molleton noir, 298 manteaux, 484 pantalons d'ordinaire et de cheval, 1,325 visières de bonnet de police, 27,625 bretelles de cuir de toute nature, 840 ceinturons divers, 19,579 gibernes, 3,555 portefeuilles, 493 bissacs en toile, 6,120 boucles ou dés, 637 brides, 346 bridons, 40 couvertures, 283 mors de brides, 367 mors de filet,

11 sangles, 203 selles diverses, 294 surfaix, 261 tapis de selle.

Tous les objets ci-dessus sont neufs et ne sont vendus que pour défaut de conformité absolue avec les types en usage dans l'armée.

2° 1,240 fers de cheval, 2,981 kil. de clous à ferrer, une grande quantité de douelles en chêne, du fer feillard, caisses, toiles et cordes d'emballage, etc., etc., etc.

Cette vente sera faite par lots, mais sans aucune garantie de qualité ni de quantité. Les lots vendus seront enlevés dans les trois jours, et le prix sera payé comptant, au moment de la vente avec addition de cinq pour cent pour tous frais; s'il y a des droits d'octroi, ils seront supportés par les acquéreurs.

Le Receveur des domaines, MAUGEIS.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Écurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A vendre en bloc ou en parcelles à jouir de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE DE VENTALOXS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale. Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervai, Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants. On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES (S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. Dépôt à Cahors, Vinet pharm. droguiste, et dans tout le département, chez les principaux épiciers, grainiers et quincailliers.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinet, pharmacien

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou.

Le Journal l'Ordre Financier (3^e année) est envoyé gratuitement à titre d'essai pendant un mois sur demande au Directeur, 8, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris.

Almanach des valeurs à lots

Un fort vol. de 256 pag. Prix : 1 fr.

A l'Administration du journal l'ORDRE FINANCIER 8, rue Neuve-Saint-Augustin (près la Bourse), à Paris.

L'almanach est donné en prime à tout abonné d'un an (5 fr. par an).

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY,

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix : 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

On demande dans les villes et les campagnes, des représentants pour un article spécial de première utilité. Toute personne active pourra dans ses loisirs, se faire de 8 à 10 francs par jour. S'adresser à J. B. G. poste-restante, à la Chaux-de-Fonds, (Suisse). Affranchir avec 0 fr. 30 c.



Mal de dents

Guérison instantanée par la *Pyréthrine Lahaussais*.

1 franc 50 le flacon. Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 131, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Hernies, Goutte et maladie de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr PAQUIER, de la Faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies. (Affranchir.)